

DESTINATAIRES : Aux utilisateurs des laboratoires du CISSS de la Montérégie Centre, du CISSS de la Montérégie Est et du CISSS de la Montérégie Ouest

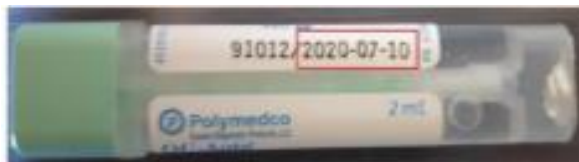
EXPÉDITEUR : Dominique Savard, Coordonnatrice administrative
Sébastien Bérubé-Couture, Coordonnateur administratif
Direction régionale des laboratoires

DATE : Le 5 avril 2023

OBJET : **Vérification des dates d'expiration sur les tubes et milieux de transport de prélèvements**

Afin de répondre aux normes de qualité en vigueur, le laboratoire demande d'apporter une attention particulière à la date d'expiration présente sur tous les tubes de prélèvements sanguins utilisés ainsi que sur les contenants de prélèvement pour certaines analyses, tels les milieux de transport ci-dessous :

- La recherche de sang occulte dans les selles (RSOSI/Fit-test) :



- La détection de *Neisseria gonorrhoeae* et Chlamydia par PCR (tube Aptima) :



- La détection du Virus du papillome humain (VPH) :



Puisque certaines analyses sont effectuées dans un laboratoire sous-traitant, nous vous demandons de ne pas utiliser de tubes de prélèvement sanguin dont la date d'expiration arrive à échéance dans un délai **de moins de 1 semaine**, les contenants de prélèvements, si la date d'expiration arrive à échéance dans les **6 semaines pour les RSOSI, 4 semaines pour les VPH** et les **2 semaines pour les tubes Aptima** suivant le prélèvement.

Il est important de mentionner qu'au moment de l'analyse du spécimen par le laboratoire sous-traitant, celui-ci vérifie la date d'expiration et est dans l'obligation de refuser par non-conformité les spécimens expirés.

Nous espérons, avec cette communication, limiter le refus des spécimens à cause du délai d'acheminement et de traitement au laboratoire sous-traitant.

Merci de votre collaboration.